



Sud Ass. Fam. infos

numéro 24 - avril 2017

bulletin Sud des assistantes familiales et assistants familiaux de l'ASE d'Ille-et-Vilaine

Du 3 au 10 mai

Election CCPD : votez SUD !

C'est la commission consultative paritaire départementale (CCPD) qui est saisie lorsqu'une décision doit être prise concernant votre agrément : une restriction, un non-renouvellement ou un retrait.

Cette instance donne un avis préalable à la décision du Président du Conseil départemental. Elle est composée en nombre égal de représentant-es du Département et de représentant-es des assistant-es maternel-les et familiaux-ales agréé-es par le Département.

Ces dernier-es sont élu-es tous les 6 ans, **la prochaine élection se déroule du 3 au 10 mai 2017, par voie électronique.** (Attention : clôture du scrutin à 13h30 !)

A vous de voter pour que vos délégué-es SUD puissent vous représenter !

SUD vous rappelle le rôle de cette instance et l'importance de voter pour doter les représentant-es des professionnel-les d'une légitimité forte.

La CCPD a été créée par la réforme du statut des assistant-es maternel-les et familiaux-ales de 1992. Elle est née de l'utilité de prévoir en amont de certaines décisions sur l'agrément des assistant-es maternel-les et familiaux-ales, un dialogue entre leurs représentant-es et les autorités pour prévenir le risque d'arbitraire.

L'existence de la CCPD permet également de satisfaire à l'obligation du respect des droits de la défense auxquels les tribunaux administratifs attachent une très grande importance. Dès lors qu'une décision défavorable à l'assistant-e familial-e est fondée sur un motif lié à sa personne, elle doit être en mesure de présenter ses observations et de répondre aux griefs qui sont formulés contre elle.

La CCPD est également consultée sur le programme de formation et sur le bilan de fonctionnement de l'agrément.

Parce que votre agrément peut à tout moment être soumis à l'avis de la CCPD

C'est une instance solennelle qui émet un avis important sur votre droit ou pas à poursuivre votre activité professionnelle. Lors d'une convocation à la CCPD, SUD peut vous accompagner. En donnant vos voix à SUD, en plus de l'accompagnement toujours indispensable, vous permettrez aux élu-es de participer entièrement aux débats et de donner leur avis au sein de cette commission, en toute impartialité.



**Nous revendiquons un traitement juste des situations de suspension
par le respect de la présomption d'innocence.**



section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires Cucillé 2



Parce qu'un syndicat de professionnel-les est différent d'une association

SUD est un syndicat indépendant de tout pouvoir politique et administratif :

défendant les intérêts collectifs des salarié-es (salaires, protection sociale, conditions de travail)
impliqué dans la lutte pour la transformation sociale (droits des femmes, précarité, droit au logement, santé, éducation...)

SUD est affilié à l'union syndicale interprofessionnelle Solidaires.

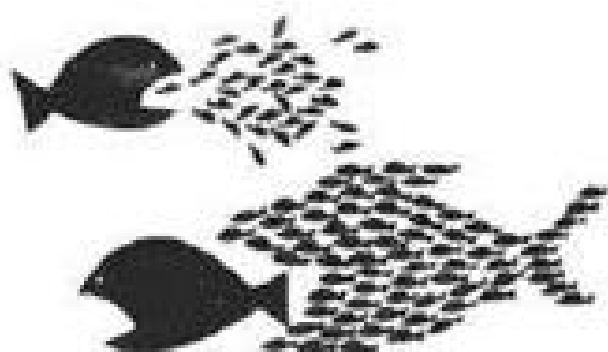
Dans les services du Département, le syndicat SUD rassemble, entre autres, des travailleurs sociaux (Aide Sociale à l'Enfance, agrément...), médico-sociaux (PMI, crèche...), des personnels administratifs (agrément, CDAS...) et aussi des assistant-es maternel-les et familiaux-ales qui :

se réunissent régulièrement, dans la réflexion sur l'exercice du métier, sur les conditions de travail...
construisent et portent des revendications au niveau local et national

informent les professionnel-les : réunions, tracts, bulletins (SUD AssFam Infos...). Pour les assistant-es familiaux-ales, SUD est présent au quotidien par l'accompagnement des collègues en période de suspension, lors des entretiens au niveau de la responsable mission assfam et en cas de refus d'agrément

disposent d'une équipe de permanent-es, dont une assistante familiale, disponible pour vous conseiller et vous rencontrer

Pour être au plus près des assistant-es familiaux-ales, SUD tient une réunion mensuelle, ouverte aux adhérent-es afin de construire ensemble les revendications et d'obtenir des avancées sur le statut, la reconnaissance du métier, les conditions de travail, etc.



**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**

Parce qu'être assistant-e familial-e, c'est exercer un métier à part entière et non entièrement à part

SUD est le syndicat majoritaire au Département:

Sa représentativité locale permet d'agir :

Au CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail), SUD porte régulièrement les questions liées aux conditions de travail des assistant-es familiaux-ales :

- SUD a obtenu que tout-es les assistant-es familiaux-ales soient reçu-es par le médecin de prévention du Département afin de mettre en avant les conditions de travail et les impacts sur la santé.
- SUD vous invite à consigner toutes les agressions physiques ou verbales que vous pouvez subir durant l'exercice de vos fonctions dans les registres CHSCT.

Au CT (comité technique), SUD a obtenu, dans le cadre du dialogue social, que tous les dossiers concernant les conditions de travail soient soumis au CT et négociés en amont lors de réunions partenariales où SUD est parfois le seul syndicat présent :

- SUD vous a ainsi représenté-es dans la construction de la fiche de poste, le contrat d'accueil, le bilan d'accueil, la cellule de coordination, la reconnaissance de l'accueil exclusif.
- SUD continue à porter vos revendications sur les prochains dossiers notamment l'accueil d'urgence, les congés...

SUD organise au niveau national une commission assfam :

Elle a pour but de :

- Réunir les représentant-es SUD d'assfam de tous les départements
- Elaborer un cahier revendicatif en se basant sur tous les acquis les plus favorables obtenus dans chaque département.
- Porter au niveau du Ministère, la demande de titularisation des assfam dans la fonction publique territoriale

**DONNEZ VOS VOIX
à la liste SUD CT35**

Les candidat.e.s

Election Commission Consultative Paritaire Départementale - du 3 au 10 mai 2017

Titulaires



Sophie Jégo
Assistante familiale
Rennes



Sandrine Oger
Assistante familiale
Fougères



Géraldine Travers
Assistante maternelle
Rennes



Florence Vancassel
Assistante familiale
Rennes



Michelle Gouinguenet
Assistante maternelle
Rennes

Suppléant.e.s



Patrick Lemoine
Assistant familial
Saint Thuriel



Monique Bruneau
Assistante familiale
Rennes



Christelle Virig
Assistante maternelle
Rennes



Mélanie Marie
Assistante familiale
Saint Symphorien



Béatrice Benoît
Assistante familiale
La Chapelle aux Filtzméens



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :